

ministère  
éducation  
nationale



**À NE PAS DIFFUSER**

**CONFIDENTIEL**



**Collège**

---

*Consultation des enseignants*

**Projet de programme**

**-Français-**

Mars 2008

---

CONFIDENTIEL

# **Introduction**

## **Principes et objectifs**

Les programmes de français au collège contribuent à l'acquisition de plusieurs grandes compétences définies par le socle commun de connaissances et de compétences, notamment dans le pilier 1 « La maîtrise de la langue française » et le pilier 5 « La culture humaniste », mais aussi dans le pilier 4, « Les technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement », le pilier 6 « Les compétences sociales et civiques » et le pilier 7 « L'autonomie et l'initiative ».

L'organisation des programmes met en cohérence les liens avec le socle et les correspondances avec d'autres disciplines, tout en veillant à l'articulation des différents domaines de l'enseignement du français que sont l'étude de la langue, la lecture, l'expression écrite et orale. Cette articulation ou décloisonnement fait percevoir clairement aux élèves ce qui relie la diversité des exercices qu'ils réalisent.

Au cours des quatre années du collège, les apprentissages des élèves seront construits à partir d'activités qui mettront en relation plusieurs axes :

- l'apprentissage et l'analyse de la langue française (grammaire, orthographe, lexique) ;
- un déroulement chronologique, avec des époques privilégiées pour chaque niveau (sixième : l'Antiquité ; cinquième : le Moyen Age, la Renaissance et le XVII<sup>e</sup> siècle ; quatrième : les XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles ; troisième : les XX<sup>e</sup> et XXI<sup>e</sup> siècles) ; en articulation avec le programme d'histoire, ce cadre, sans être exclusif, assure la cohérence des enseignements ;
- le regard sur le monde, sur les autres et sur soi à différentes époques, en relation avec l'histoire des arts ;
- une initiation à l'étude des genres et des formes littéraires ;
- enfin, la pratique constante de l'écriture comme principe fédérateur et objectif majeur des programmes de français.

La liberté pédagogique du professeur, définie dans la loi d'orientation de 2005, s'exerce dans le respect des principes énoncés ci-dessus ; le professeur organise librement sa progression annuelle en unités d'enseignement ou séquences, afin d'adapter sa démarche à la diversité des publics scolaires. Elle induit une responsabilité : son exercice suppose une réflexion sur les pratiques et leurs effets. Elle implique aussi l'obligation de s'assurer et de rendre compte régulièrement des acquis des élèves.

## **I - L'étude de la langue : grammaire, orthographe, lexique**

### **1. Grammaire**

Enseigner la grammaire au collège, c'est conduire les élèves à comprendre les mécanismes de la langue, à maîtriser la terminologie par laquelle on les analyse, enfin à réutiliser ces connaissances pour mieux s'exprimer à l'écrit comme à l'oral et mieux lire les textes. Cet enseignement prend appui sur les savoirs grammaticaux acquis à l'école primaire, qu'il approfondit et complexifie, rendant ainsi possible l'apprentissage d'autres notions.

La « leçon » de grammaire est fondamentale : elle permet une conscience des faits de langue indispensable aux élèves pour qu'ils puissent comprendre et goûter les grands textes de notre patrimoine littéraire. La connaissance des mécanismes grammaticaux fait appel à l'esprit d'analyse, à la logique autant qu'à l'intuition ; elle participe par conséquent pleinement à la structuration de la pensée. Les termes grammaticaux (sujet, verbe, complément, proposition principale, pronom relatif...) forment en outre un savoir qui ressortit à notre culture ; ils doivent être soigneusement expliqués pour être systématiquement acquis, les connaissances grammaticales en français ouvrant aussi sur l'apprentissage des autres langues.

Les séances consacrées à l'étude de la langue, sans pour autant devenir forcément autonomes, peuvent n'entretenir qu'un lien relativement souple avec l'objectif majeur que s'est donné le professeur pour construire sa progression d'enseignement : l'essentiel est que l'étude des notions mises au programme soit menée à bien.

Le programme de grammaire répartit les objets d'étude par année, pour éviter les répétitions. La progression est ainsi soigneusement ménagée.

Au collège, le programme privilégie la grammaire de la phrase. Quelques-uns des apports majeurs de la linguistique sont introduits à partir de la classe de quatrième, dans la mesure où ils désignent des faits de langue dont la compréhension est reconnue comme primordiale, et dans la mesure aussi où ils sont exprimables au moyen de termes simples et clairs, intelligibles en classe. A cette condition seulement, les apports plus récents peuvent venir enrichir le savoir grammatical et offrir des outils sans constituer une fin en soi.

Le plan que propose le programme pour chaque année n'est pas destiné à être suivi tel quel : l'ordre sera celui que décide le professeur, l'essentiel étant que toutes les notions figurant au programme aient été enseignées en classe et apprises par les élèves afin d'être assimilées.

## **2. Orthographe**

Savoir orthographier correctement un texte constitue, socialement et professionnellement, une compétence essentielle. Le professeur de français accorde donc une attention constante à la bonne maîtrise de l'orthographe par ses élèves et à leur capacité à orthographier correctement leur propre texte, et s'efforce d'associer les professeurs des autres disciplines à cette entreprise.

L'acquisition de la compétence orthographique est indissociable des savoirs acquis dans les séances de grammaire et de lexique. Elle rend nécessaire un apprentissage raisonné et régulier, étroitement articulé avec ces séances : le professeur veille à la mémorisation des règles essentielles et à leur réinvestissement dans des activités d'écriture variées. L'acquisition de la compétence orthographique dépend aussi de la capacité de l'élève à réfléchir sur son propre écrit et sur celui d'autrui : des activités sont fréquemment organisées à cette fin. On conduit en particulier l'élève à revenir sur ses erreurs, à les identifier, à trouver les solutions pour ne pas les reproduire.

L'élève apprend par ailleurs à consulter et à utiliser régulièrement et méthodiquement le dictionnaire, le manuel de grammaire, le guide de conjugaison ou encore un logiciel de correction orthographique.

Les formes d'évaluation de l'orthographe sont multiples et, en fonction de la liberté pédagogique qui lui est laissée, le professeur sait trouver les plus pertinentes pour sa classe. Parmi tous les types de dictées auxquels il peut avoir recours (dictée-copie, dictée dialoguée...), la dictée de contrôle est une modalité indispensable d'évaluation de

la compétence orthographique. Soigneusement choisie, elle est propre à concentrer l'attention de l'élève sur ce qu'il écrit. Le professeur en fait un exercice motivant et stimulant. A cette fin, il précise soigneusement les critères d'évaluation et établit une progression dans les exigences, de la sixième à la troisième, en fonction des difficultés propres à ses classes. Les réécritures constituent une autre forme d'évaluation de la compétence orthographique particulièrement intéressante, qu'il s'agisse pour l'élève de récrire son propre texte ou celui d'autrui.

NB : Pour l'évaluation, il conviendra de tenir compte des tolérances orthographiques et grammaticales de l'arrêté du 28 décembre 1976 publié au *Journal officiel* du 9 février 1976.

### **3. Lexique**

Le travail sur le lexique doit rester une préoccupation constante de l'enseignement du français au collège. La maîtrise de la langue, c'est-à-dire la capacité à exprimer sa pensée, ses sentiments et à comprendre autrui, à l'écrit comme à l'oral, suppose une connaissance précise du sens des termes utilisés et de leur valeur propre en fonction des contextes. D'année en année, le collège devient l'espace de cet apprentissage et de son approfondissement.

Toutes les activités – écriture, lecture, oral, réflexion sur la langue – y concourent, mais le lexique doit lui-même faire l'objet d'un apprentissage régulier et approfondi, donnant lieu à des recherches systématiques et à des évaluations. Il convient de développer des activités spécifiques autour du lexique, afin que soient clairement envisagées les différentes relations, sémantiques ou formelles, qui le structurent. Les approches sont diversifiées : familles de mots, étymologie, morphologie, évolution historique du sens d'un mot, dérivations, champ lexical, champ sémantique, polysémie, antonymie, homophonie / homonymie, synonymie.

Le programme fixe les notions et les domaines dont l'élève doit s'approprier le lexique. La progression définit des contenus par année qui donnent lieu à des travaux spécifiques approfondis, sans pour autant en exclure l'approche à d'autres moments du cycle. On s'attache particulièrement, dès la classe de quatrième et surtout en troisième, à élargir progressivement le vocabulaire abstrait, en relation avec le maniement des idées et la structuration de la pensée, afin de faciliter la transition du collège au lycée. De même, on sensibilise les élèves à repérer et comprendre, au-delà du sens explicite d'un terme, d'autres effets de sens.

L'usage des dictionnaires, sous quelque forme que ce soit, en version imprimée ou numérique, est encouragé par une pratique constante, tant pour aider à la réalisation des activités menées en classe que pour éveiller la curiosité des élèves et susciter leur goût de l'expression juste. Le dictionnaire constitue un outil de travail : il assure la correction orthographique et il permet d'explorer l'univers des mots afin de les utiliser à bon escient.

## **II - La lecture**

### **1. Fonder une culture humaniste**

Au collège, l'élève acquiert une culture que l'environnement social et médiatique quotidien ne permet pas toujours de construire. L'enseignement du français a pour but de donner à chacun les éléments maîtrisés d'une culture nécessaire à la compréhension

des œuvres (littéraires, cinématographiques, plastiques) et des langages (la publicité, le discours politique) et de susciter le goût et le plaisir de lire. Les lectures conduites en classe permettent d'initier aux mythes, contes et légendes, aux textes fondateurs et aux grandes œuvres du patrimoine. Elles sont aussi associées au travail sur le lexique et à la découverte des formes et des genres littéraires.

Année après année, en suivant au mieux la progression chronologique instituée par les programmes d'histoire, les élèves sont invités à lire et à étudier de grandes œuvres littéraires. Ils apprennent d'une part à les situer dans un contexte historique et culturel, d'autre part à les analyser en fonction des genres et des formes auxquels elles appartiennent. Ces deux démarches conjointes permettent de faire percevoir de manière vivante les échos que les œuvres entretiennent entre elles à travers le temps. Les relations avec les autres formes d'art, liées au contexte culturel ou à des thèmes, sont encouragées pour construire une culture structurée.

La lecture des images, fixes ou animées, contribue également à la fondation d'une culture humaniste. Elle favorise la compréhension des œuvres étudiées en privilégiant des prolongements artistiques et en affinant la perception des contextes historiques et culturels.

## **2. Lecture analytique, lecture cursive**

Pour fonder cette culture humaniste, le professeur de français construit sa progression à partir de la découverte et de l'étude de textes littéraires majeurs. Chaque année, les élèves sont invités à lire plusieurs œuvres du patrimoine français, avec une ouverture sur ce qui est européen, ou même universel. L'étude d'œuvres intégrales et la lecture d'extraits s'articulent à cette fin. On distinguera deux approches possibles des textes : la lecture analytique et la lecture cursive.

La lecture analytique se définit comme une lecture attentive et réfléchie. Elle permet de passer d'une approche intuitive à une interprétation raisonnée. Les diverses démarches d'analyse critique ainsi qu'un nécessaire vocabulaire technique, qui doit rester limité, ne constituent pas des objets d'étude en eux-mêmes : ils sont au service de la compréhension et de la réflexion sur le sens.

La lecture analytique peut porter soit sur un groupement de textes, soit sur une œuvre intégrale : leur étude s'inscrit dans un projet clairement défini. Pour les œuvres intégrales, la lecture analytique combine le travail précis sur des extraits avec un parcours transversal, qui peut être organisé à partir d'une question ou d'un thème donné.

La lecture cursive est une lecture personnelle de l'élève, en dehors du temps scolaire. Elle peut être recommandée ou librement choisie. Le professeur cherche à développer le goût de la lecture en proposant un choix commenté d'œuvres accessibles, empruntées notamment à la littérature de jeunesse. En classe de troisième, c'est l'occasion de découvrir des textes de la littérature française immédiatement contemporaine.

Ces différentes formes de lecture sont pratiquées avec le souci constant de privilégier l'accès au sens, de prendre en compte la dimension esthétique et de permettre une compréhension approfondie du monde et de soi. Elles s'attachent dans tous les cas à susciter le plaisir de lire. L'accent est mis en classe sur les œuvres patrimoniales, ce qui n'exclut pas le choix d'œuvres étrangères, de lectures d'aujourd'hui et même de textes appartenant à la littérature de jeunesse. La lecture est mise en relation (comme support ou comme aboutissement) avec les exercices d'expression orale ou écrite et avec les travaux visant à la maîtrise de la langue.

### **3. La lecture de l'image**

L'image constitue, pour l'enseignement en général et celui du français en particulier, une ressource précieuse à plus d'un titre : elle contribue efficacement à la constitution d'une culture et d'un imaginaire chez l'élève à qui elle fournit des représentations du monde présent et passé ; elle favorise l'expression des émotions et du jugement personnel ; elle peut en outre consolider l'apprentissage de méthodes d'analyse.

Dans une démarche comparable à la lecture des textes, l'image est analysée en tant que langage. Il importe de faire percevoir aux élèves confrontés chaque jour à une abondance d'images variées que celles-ci sont des représentations porteuses de sens et, souvent, d'une visée à mettre en évidence. Face à l'image, comme face au texte, les élèves doivent apprendre à s'interroger sur ce qu'ils voient et à regarder l'image avant d'en parler. On pourra alors les amener à passer d'une approche intuitive à une interprétation raisonnée en les initiant progressivement à quelques notions d'analyse.

De la sixième à la troisième, l'approche de l'image est toujours mise en relation avec des pratiques de lecture, d'écriture ou d'oral. La lecture de l'image a sa place en préparation, accompagnement, prolongement des textes et thèmes abordés durant l'année.

### **III – L'expression écrite**

La correction et l'enrichissement de l'expression écrite sont au cœur des préoccupations pédagogiques pour tous ceux qui enseignent le français au collège. C'est par une pratique régulière, continue et variée de l'écriture que les élèves peuvent acquérir une conscience claire de leur langue, une connaissance précise et vivante de son fonctionnement, une compétence diversifiée de ses modes de production et de ses effets. Les éléments des programmes par cycle (sixième/cinquième-quatrième/troisième) précisent les modalités et les progressions de ces activités.

L'entraînement à l'écrit porte sur tous les faits de l'écriture, ponctuels ou globaux, qu'il s'agisse d'énoncés brefs - une phrase - ou de textes complets. Cet entraînement est constant et intervient à différents moments dans l'organisation de la classe de français. Toute séance d'analyse de textes littéraires comporte avant la séance, pendant, à la fin ou après, des travaux d'écriture.

Certains travaux d'écriture sont le fruit d'une progression, d'un projet et supposent un travail patient, continu et réfléchi, d'améliorations et de corrections dans tout ou partie des domaines suivants : cohérence, visée, respect des consignes, orthographe, syntaxe, lexique. On nomme cette activité, dont on fait une pratique régulière tout au long de la scolarité au collège, « écriture suivie ».

L'évaluation des compétences porte sur des travaux de rédaction aboutis dont la longueur évolue d'un niveau à l'autre. On prend en compte la richesse et la sensibilité de l'invention. Les exigences attendues sont la correction de l'expression, la cohérence de la composition, le respect des consignes qui doivent être précises. Les activités d'écriture sont variées. L'invention de débuts ou de suites de textes, les insertions de textes, les imitations, les transformations par exemple, sont autant de contrepoints stimulants qui permettent une perception plus fine et plus personnelle des textes littéraires.

Toutes les formes d'écriture sont encouragées et valorisées par différents modes de diffusion ayant notamment recours aux nouvelles technologies.

## **IV- L'expression orale**

Tout au long des quatre années de collège, un véritable apprentissage de l'oral se construit en classe de français. Il se fonde sur la pratique d'échanges, de débats, sur l'expression d'émotions et de réflexions personnelles. Il passe aussi par la reformulation de la pensée des autres. C'est à ce titre que le travail de l'oral aide à l'acquisition des compétences définies dans les piliers 6 et 7 du socle commun des compétences (« Les compétences sociales et civiques » ; « L'autonomie et l'initiative ») et contribue à faire du collège une école d'ouverture à l'autre et de tolérance.

Sous la conduite du professeur, les élèves prennent la parole fréquemment, avec mesure et de façon organisée. Le professeur veille à ce qu'ils s'expriment avec clarté et précision. Il les encourage régulièrement à expliciter leur pensée et à se soucier d'être compris de leur auditoire. Il crée des situations propices à un véritable échange entre eux.

Conscient que l'oral s'enseigne, le professeur met en place des exercices variés et progressifs qui permettent de travailler la mise en voix, la mise en gestes et la mise en espace. C'est dans ce cadre que prennent place en particulier la récitation (en liaison avec les textes étudiés), la lecture à haute voix, l'exposé, le compte rendu, les échanges organisés.

Ces exercices donnent lieu à une évaluation.

## **V – L'histoire des arts**

L'histoire des arts entretient de nombreuses correspondances avec l'étude des textes. Son enseignement éclaire et facilite la lecture et la compréhension d'œuvres littéraires car il propose des approches spécifiques en ce qui concerne les fonctions, les formes et les genres de ces œuvres. Certains textes seront donc retenus de préférence à d'autres, soit en raison de leur source artistique, soit pour les échos et prolongements artistiques qu'ils éveillent.

Les domaines « arts du langage » et « arts du spectacle vivant » sont privilégiés tout au long de l'apprentissage de l'élève. L'intitulé « arts du langage » est en effet une notion transversale qui fait l'objet d'une étude approfondie et régulière pour toutes les œuvres littéraires. D'autre part, la classe de français se prête particulièrement à l'étude du domaine « arts du spectacle vivant », puisqu'elle favorise la mise en gestes et la mise en voix de textes à des fins artistiques. Choisir des textes dramatiques permet ainsi d'initier les élèves à des esthétiques variées, à différentes formes théâtrales et surtout au jeu d'acteur. L'étude d'une pièce de théâtre offre également l'occasion de s'intéresser aux conditions de représentation au temps de sa création et de travailler sur les techniques qui renouvellent l'interprétation de l'œuvre théâtrale. Le domaine « Arts de l'espace » est alors exploré. L'enseignement de l'histoire des arts sera progressif au fil des cycles et des classes. Partant d'exemples simples et suggestifs pour l'élève, cette initiation ira s'enrichissant sans se perdre dans une complexité inutile. La progression chronologique sera souplement adaptée aux programmes d'histoire : une marge d'autonomie et de liberté pédagogique sera laissée au professeur en fonction de son projet et de la maturité de ses élèves.

A l'issue de la classe de troisième, l'élève doit être capable de situer une œuvre littéraire dans un contexte historique et culturel, enracinant ainsi la littérature dans son environnement esthétique. Il est apte à percevoir, de manière vivante, les échos que les œuvres entretiennent entre elles à une époque donnée. Il peut également élaborer des

corrélations, tisser autour d'une œuvre, d'un auteur, d'un thème ou d'un genre littéraire, un réseau de connaissances spécifiques à une époque et définir des caractéristiques communes à travers les temps, concernant une thématique ou un domaine artistique particulier.

En outre, la fréquentation régulière d'œuvres artistiques permet à l'élève d'exprimer des émotions et d'émettre un jugement personnel. Il prend l'habitude de dire ce qu'il voit, ce qu'il ressent pour passer à l'analyse et à l'interprétation. Il acquiert un vocabulaire technique approprié aux domaines et aux thématiques artistiques. Il adopte ainsi une démarche de plus en plus autonome, approfondissant sa connaissance du monde et de soi.

Prenant en compte la dimension esthétique d'une œuvre littéraire, l'élève développe son goût pour la musicalité et la puissance émotionnelle de la langue et, par la lecture d'œuvres littéraires, il enrichit sa connaissance de l'histoire des arts.

## **VI-. Les technologies de l'information et de la communication (TICE)**

L'enseignement du français au collège prend sa part dans l'apprentissage des TICE : il se saisit de ces outils dans ce qu'ils ont de plus pertinent pour son contenu disciplinaire propre.

Le professeur a recours au traitement de textes, qui permet une mise en situation particulière du texte, modifiant le rapport de l'élève à celui-ci, pour son élaboration, sa construction et sa présentation.

Une initiation aux ressources documentaires sur supports informatiques, audiovisuels et multimédias est recommandée : l'élève apprend à se repérer dans cette immense bibliothèque mondiale, à trier des informations et à adopter une attitude critique et responsable vis-à-vis d'elles.

# **Programme de français du cycle d'observation (Classe de sixième)**

Les objectifs et les principes de mise en œuvre des programmes sont développés dans le préambule auquel les professeurs devront se reporter pour organiser l'enseignement des domaines suivants.

## **I. L'étude de la langue**

### **1. Grammaire**

#### **Les classes de mots**

- le nom et ses déterminants : les articles indéfinis, définis ; les déterminants possessifs ; les déterminants démonstratifs ;
- le verbe, noyau de la phrase ;
- les pronoms substitués du nom : les pronoms personnels (leurs formes et leurs fonctions ; distinction entre *la, les* déterminants et pronoms) ; les pronoms possessifs ; les pronoms démonstratifs ;
- l'adjectif qualificatif : l'accord de l'adjectif avec le nom auquel il se rapporte.

#### **Les fonctions grammaticales**

- le sujet du verbe (le groupe nominal sujet et le pronom sujet) ;
- les compléments d'objet du verbe (direct, indirect, second) ;
- les groupes nominaux compléments circonstanciels : repérage du complément circonstanciel ; les compléments circonstanciels de temps, de moyen et de lieu ;
- les adjectifs qualificatifs épithètes ;
- l'attribut du sujet : distinction entre l'attribut et le COD.

#### **L'analyse de la phrase**

- la phrase verbale/non verbale ;
- les quatre types de phrase (déclarative, interrogative, injonctive, exclamative) ;
- la phrase simple/complex.

#### **La conjugaison du verbe**

- l'infinitif et les trois groupes verbaux ;
- l'indicatif : étude systématique des temps simples, dont le conditionnel, et du passé composé.

#### **Les valeurs des temps de l'indicatif**

- le présent (présent d'actualité, présent de vérité générale, présent de narration) ;
- le futur ;